LIVRET D'ACCUEIL

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE

(F.A.M.) de LA PLAINE

8, rue Pierre Legland
78340 AUBERGENVILLE
tel : 01 30 95 53 00 / fax : 01 30 95 66 38

Directeur : Marc CONGARD

Chefs de service : Angélique COLSE, Pierre ESNAULT

Conçus par la circulaire du 14 février 1986,et reconnus par la loi du 2 janvier 2002,

Les Foyers d'Accueil Médicalisé ont pour vocation d'accueillir en internat complet, des adultes gravement handicapés dont la dépendance totale ou partielle les rend inaptes à toute activité à caractère professionnel et rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne, pour la plupart des actes essentiels de l'existence, ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants.

Vue extérieure
Du Foyer de la Plaine

Lieu d'accueil,
de vie et de soin
pour 40 usagers.

38 accueils permanents
2 accueils temporaires

Le Foyer de la Plaine, situé dans les Yvelines (78 – 40 km de Paris), se trouve à la lisière du centre ville et de la campagne.
Ouvert depuis juin 1995, il héberge en internat, 40 adultes femmes et hommes (dont 2 personnes en accueil temporaires de trois mois), orientés par la MDPH.

Moyens d'accès

par les transports en commun : Gare SNCF Paris St Lazare/Mantes – Ligne de bus
Par la route : A13 – Sortie Flins / Aubergenville

Tarification

Cofinancés par le Conseil Départemental grâce au versement d'un prix de journée (70%) et par l'assurance maladie au moyen d'un forfait médical (30%).

Quelques informations administratives et financières :

- Un dossier d'aide sociale, si nécessaire, sera mis en œuvre
- 76 % de votre AAH sera reversé au département, 24 % vous est laissé à disposition
- Une contribution forfaitaire vous est demandée, par décision du conseil d'administration, pour vos protections
- Un dossier APL sera constitué, versé directement à l'établissement - un suivi de votre argent de poche est effectué par la chef de service

Période d'ouverture

365 jours/ 365

Objectifs de l'établissement

Favoriser l'épanouissement individuel et l'intégration sociale de la personne accueillie, lui assurer un suivi de sa santé physique, mentale et psychique. Le Foyer est le lieu de vie des résidents, différent de celui du lieu de vie familial.
En respectant cet "autre lieu de vie" (celui de leur enfant adulte), les parents gardent entière leur place et « autorisent" ainsi leur enfant adulte polyhandicapé à s'y installer.
Nous nous efforçons à ce que le cadre de vie des résidents soit le plus chaleureux possible et nous aidons chacun à mettre en valeur ses capacités à entrer en relation, à maintenir ses acquis, à mettre en valeur ses capacités individuelles tant sur le plan physique qu'intellectuel.

Comment êtes-vous admis au Foyer ?

Si vous disposez d'une orientation MDPH en Foyer à Double Tarification (FDT) ou en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM),

Vous nous adressez une demande d'admission. Cette demande peut être transmise par vos parents, une assistante sociale, votre tutelle ou l'établissement où vous êtes déjà accueilli.

Après étude de votre dossier et dans la mesure des places disponibles, nous vous recevrons avec vos parents pour un entretien et une visite de l'établissement.

Selon les places disponibles, vous pourrez être admis pour une période d'accueil temporaire.

Comment êtes vous installés au Foyer ?

Votre chambre est un lieu individuel que vous pouvez aménager selon votre convenance. Elle est dotée d'une salle de bain commune pour deux.
Vous êtes accueilli dans une des quatre unités de vie de dix résidents chacune.
Vous êtes libre d'aller et venir dans l'enceinte de l'établissement, un parc avec tonnelles, allées...est accessible. Vous prenez vos repas sur l'unité de vie, dans la salle à manger.

Quelle équipe de professionnelle vous entoure ?

Directeur

Chef de service administratif
Assistante de direction
comptable

Sodexo : gérant
3 Cuisiniers
6 femmes de ménage
1 Agent d'entretien

Chef de service

Service éducatif et d'encadrement
Unité de vie

1	2	3	4
1 éducateur spécialisé coodinateur / unité			
6 AMP 2 AS	5 AMP 3 AS	7 AMP 1 AS	6 AMP 2 AS

4 aides soignantes de nuit

Service médico psychologique et paramédical

1 psychiatre coordinateur
1 médecin généraliste
1 médecin rééducation fonctionnelle
1 psychologue

2 infirmières
1 kinésithérapeute
1 psychomotricienne
1 ergothérapeute

Comment s'articule votre prise en charge ?

Chaque année, pour chaque résident, l'équipe pluridisciplinaire participe à une réunion de "synthèse" afin de préparer les propositions d'actions dans le cadre du "projet individualisé". L'équipe prend en compte vos demandes et désirs évoqués préalablement et, après synthèse, vous informe du contenu de celle-ci et des propositions de l'équipe. Le projet individualisé est finalisé avec vous et vos parents.

Quelle est votre vie quotidienne au Foyer ?

Votre vie quotidienne a donc un fil conducteur : votre projet individuel actualisé. Selon vos besoins, vous pourrez bénéficier :

De prises en charge paramédicale :

Par des prises en charge en psychomotricité, kinésithérapie, vous entretenez vos acquis, vous développez vos potentialités physiques.

D'un suivi psychologique

D'activités variées :

Notre politique d'intégration se manifeste par un travail en interne et en externe, vous pouvez participer :

Aux activités de l'unité dans laquelle vous êtes accueillis.

Aux activités institutionnelles (inter unités) : danse, cuisine, bijoux, percussions, esthétique, lecture écriture informatique, vélo, pâtisserie, sport, marche et promenade, contes, théâtre,

À la préparation et participation aux fêtes de Noël et d'été.

Aux activités proposées par l'équipe de l'unité ou l'institution : sorties diverses, Achats, spectacles, activité pétanque, broderie, équitation, attelage, parcours santé,
Aux transferts : séjours de 5 jours à la campagne, la mer, la montagne…

Quel est votre accès aux soins ?

Une équipe de professionnels médicaux et paramédicaux suit votre santé:
par des actions préventives par des actions ponctuelles en fonction de votre état de santé par des rendez-vous chez des spécialistes extérieurs

Qui suit votre dossier ?

Votre dossier est centralisé dans un classeur dans le bureau du Chef de Service. Son accès est limité aux professionnels et sur demande écrite, nous pouvons vous en transmettre les éléments, un membre de l'équipe vous accompagnera dans la lecture des pièces afin de vous en expliquer la teneur.

Le service administratif, sans connexion informatique avec l'extérieur sauf les éléments liés à la facturation, gère les relations avec le Conseil Départemental, la CPAM, la MDPH, la CAF…

Le service médical gère l'information médicale aux parents, les courriers médicaux, résultats d'analyse, les rendez-vous intérieurs et extérieurs...

Comment se passe vos week-ends et vacances ?

Il est proposé 54 jours de sorties répartis sur l'année (week-end et vacances).
Vous pouvez sortir en famille un week-end sur deux. Les situations particulières sont traitées par la Direction. Un planning prévisionnel semestriel de sorties vous est proposé.
Au Foyer, des activités sont organisées selon des projets structurés par les professionnels qui vous encadrent.

Vos vacances sont organisées soit en famille, soit dans le cadre de séjour individuel choisi en fonction de vos goûts et capacités. Des activités spécifiques sont mises en place pour ceux qui restent au sein du Foyer pendant les vacances d'été et d'hiver : sortie à la mer, barbecue, parc de loisirs, spectacles, visites diverses…

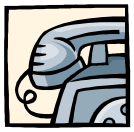

Pouvez-vous recevoir des visites, inviter, téléphoner ?

Une salle est mise à votre disposition si vous souhaitez recevoir un parent, un ami.

Afin de préserver la vie personnelle de chacun des résidents sur l'unité de vie, l'accès aux chambres pour toutes personnes extérieures est réglementé.
Une prise téléphonique est disponible dans chaque chambre. Un téléphone à carte est à votre disposition dans le hall de l'établissement. Vos parents peuvent vous appeler par le standard.

Comment pouvez-vous participer et connaître les décisions institutionnelles ?

Le conseil de la vie sociale est élu pour trois ans et se réunit au minimum deux fois par an : vous y êtes représentés par cinq membres des familles. Un compte rendu de ces réunions est diffusé à votre parent ou tuteur.

Des réunions d'informations sur différents thèmes sont proposées chaque année à votre famille : vivre l'institution, tutelle, succession….

Quelles sont vos garanties d'assurance ?

L'ensemble des activités encadrées par le personnel du foyer et les activités individuelles (Prévues en accord avec la direction) sont couvertes par l'assurance du Foyer : la MAIF

Quels sont vos conciliateurs externes?

Pour la liste des conciliateurs, se référer au Règlement de Fonctionnement